

MAIRIE D'ANGOUSTRINE VILLENEUVE-DES-ESCALDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° : 2024-12-004

L'an deux mille vingt-quatre et le 05 décembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'Angoustrine Villeneuve-des-Escalades, régulièrement convoqué le 28 novembre 2024, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Christian PALLARES Maire.

Etaient présents : Christian PALLARES, Éric CHARRE, Marie-José ESTEVA, Brice BOUVIER, Quentin FALCOZ, Emilie BOULET, Mathieu GARRIGUE, Sandrine PIROF, Bernard PIROF, Laetitia TISSEYRE, Angélique FOUSTER, Ludovic THIVOLLE

Absents :

Mme Virginie SPITZ donne procuration à Mme Emilie BOULET

Mme Agnès DELCOR donne procuration à Mme Marie-José ESTEVA

Madame Angélique FOUSTER a été élue secrétaire de séance.

TARIFS – CAMPING SOL I NEU – LOCATION PARCELLE –

M. le Maire propose d'augmenter les tarifs de location des parcelles à la location. Il propose une augmentation de 8% suivant la hausse des tarifs d'énergie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'instaurer les tarifs ci-dessous mentionnés à compter du 01 Janvier 2025 :

Mode	Location
Mobil home (année)	2 214 €
Caravane (année)	1 480 €
Habitation Légère Loisirs HLL (année)	2 484 €
Télécommande barrière	35 €
Badge barrière	15 €

DIT que ces recettes seront encaissées par les régisseurs et mandataires de la « régie de recette camping Angoustrine ».

DONNE tous les pouvoirs à M. le Maire en ce qui concerne le règlement de cette opération et la signature des pièces y étant relative.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Monsieur Le Maire
Christian PALLARES



Accusé de réception en préfecture
066-216600056-20241205-202412004-DE
Date de télétransmission : 13/12/2024
Date de réception préfecture : 13/12/2024